



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 mars 2024

Résolution de M. Claude Calame du 10 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Logement d'urgence pérennisation de l'accueil de nuit et de l'accueil de jour »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Claude Calame « Logement d'urgence pérennisation de l'accueil de nuit et de l'accueil de jour », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal de la Ville de Lausanne souhaite que la Municipalité envisage tous les moyens possibles pour qu'en matière de logement d'urgence, l'accueil de nuit prévu pendant l'hiver puisse être étendu à un accueil offert aux sans-abris également de jour et sur toute l'année ».

Réponse de la Municipalité

Depuis 2018, le dispositif d'hébergement d'urgence a évolué, et été constamment adapté et étendu par la Municipalité. Ainsi en 2018, le nombre de places estivales était de 57, et de 201 en hiver. En 2023, le dispositif était composé de : 198 places pour la saison d'été, complétées par 50 places dès le 20 novembre avec l'ouverture de l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse (augmentées à 60 places dès le 18 décembre), et dès mars 2024 par 42 places à Tivoli.

Les efforts de la Municipalité ont porté, d'une part, à l'élargissement du nombre de places offertes, mais également à la sortie progressive de la logique saisonnière. Le nombre de places ouvertes durant toute l'année a plus que triplé entre 2018 et 2023. Dès le 1^{er} mars 2024, 235 places sont offertes sur l'ensemble de l'année, sans coupure saisonnière.

Le rapport-préavis N° 2023/64 « Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois ; vision et développement » présente la vision de la Municipalité, avec une adaptation du dispositif à court terme (235 places annualisées en 2024, dont 35 pour des hébergements d'urgence de transition), mais également à moyen terme, où le dispositif devrait offrir 250 à 290 places, de manière annuelle, dont 150 pour une mise à l'abri temporaire et 100 à 140 pour

des hébergements d'urgence de transition accueillant des populations à besoins spécifiques.

Au niveau de l'accueil de jour, l'Espace est localisé depuis 2021 dans l'immeuble social de Saint-Martin. Il est ouvert à toutes et à tous, sans aucune exigence spécifique, et propose les prestations suivantes : collations et petits déjeuners, accès à une permanence administrative et sociale, à une permanence infirmière, consigne à bagages, boîte postale, cours de français, et activités diverses. La Fondation Mère Sofia offre également dans ce lieu les repas de la Soupe populaire chaque soir de la semaine ainsi que trois midis par semaine. Depuis la fin décembre 2023, un quatrième repas est offert le samedi midi ; un amendement accepté par le Conseil communal dans le cadre du budget 2024 permettra encore de renforcer cette prestation.

Par ailleurs, le rapport-préavis N° 2023/64 prévoit à moyen terme une amélioration du dispositif de prise en charge diurne, à la fois via une extension des horaires d'ouverture de l'Espace pour permettre une ouverture 7 jours sur 7 (au lieu des cinq actuels). Cela se concrétisera en partie en 2024 avec l'ajout d'une ouverture dominicale, qui est rendu possible par un amendement budgétaire voté par le Conseil communal, et via le développement d'hébergements d'urgence de transition, qui permettront l'accueil 24 heures sur 24 des bénéficiaires (au lieu d'un accueil purement nocturne dans les hébergements d'urgence actuels).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

